



Commune de SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL du 4 NOVEMBRE 2025 PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-sous-Charlieu dûment convoqué le 01/10/2025, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame LEBLANC Florence, Maire.

Étaient présents : Florence LEBLANC, Christophe COLLET, Didier LACHIZE, Lucie LEHNERT, Gilles DANIÈRE, David SANGLAR, Claire DEFAYE, Delphine LAMURE, Kévin BRISEBRAS, Cédric MICHAUD, Catherine PREVITALI, Jean-Claude JOMAIN.

Étaient excusés avec pouvoir : Vincent FOREST donne pouvoir à Cédric MICHAUD ; Nicolas VALORGE donne pouvoir à Florence LEBLANC.

A été nommé secrétaire de séance : Christophe COLLET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/10/2025 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DÉLIBÉRATIONS

Convention de prise en charge du secrétariat du SIVOM Les Varennes par les communes adhérentes

Madame le Maire expose aux conseillers que la gestion du SIVOM Les Varennes est effectuée par Mme Thevenet, sur son temps de travail de secrétariat à Villers.

Elle indique que lors de la dernière assemblée générale, les 5 communes membres du SIVOM ont convenu que les heures effectuées pour le SIVOM seraient prises en charge par les 5 communes adhérentes, à hauteur de 1 heure (brute + charges patronales) de secrétariat par mois et par commune, à compter du 1er janvier 2025.

Cette quotité horaire sera remboursée directement à la commune de Villers, au taux horaire de Mme Thevenet, une fois par an sur présentation d'un titre de paiement.

Une convention sera signée entre les 5 communes adhérentes Boyer, Jarnosse, Nandax, Saint Hilaire, Villers et la commune de Villers pour acter cette participation financière.

Adoptée à l'unanimité.

Achat de matériel de vidéo projection pour la maison des associations

Madame le maire rappelle que dans le cadre des travaux de la future maison des associations, il a été fait le choix d'installer un vidéo projecteur plafonnier et écran motorisé encastrable, plutôt qu'un grand écran interactif professionnel qui ne serait pas adapté à un usage diversifié et « multi-utilisateurs » de la salle.

Des entreprises ont été sollicitées pour la fourniture, la pose et le raccordement d'un vidéo projecteur et d'un écran motorisé encastrable.

Madame le Maire propose de retenir le devis de la société Performance d'un montant de 2616,33 € HT pour la fourniture de :

- 1 Projecteur laser de marque Optoma ZH350ST + support de plafond ;
- 1 Adaptateur Dongle HDMI sans Fil ;
- 1 Écran de projection motorisé encastrable 240x180 cm (4:3) ;
- Livraison de l'écran et vidéoprojecteur
- Installation, câblage et configuration du vidéoprojecteur

L'installation de l'écran encastrable nécessitant une modification de la structure du faux plafond sera réalisée par l'entreprise de plâtrerie présente sur le chantier.

Adoptée à l'unanimité.

Travaux voirie 2026 – SIVOM Les Varennes

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission voirie s'est réunie pour définir le programme des voies qui seraient à rénover en 2026 dans le cadre des travaux portés par le SIVOM Les Varennes.

Madame le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention du Département de la Loire pour la réfection des voiries, la demande de subvention au Département doit être déposée par le SIVOM des Varennes avant le 31 décembre.

Mme le Maire présente la proposition de la commission voirie et le coût estimatif des travaux à réaliser

Chemin du Palais (315ml): Réalisation d'un enrobé à chaud, compris délinement des accotements et gravures	13 185,00 €
Impasse du tremble (205ml): Réalisation d'un enrobé à chaud, compris purge de chaussée, délinement des accotements et gravures	12 459,00 €
TOTAL H.T.	25 644,00 €
TVA 20%	5 128,80 €
TOTAL T.T.C.	30 772,80 €

Adoptée à l'unanimité.

Travaux de sécurisation de la traversée du bourg

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental de la Loire a attribué à une subvention titre de la « répartition du produit 2025 des amendes de police » d'un montant de 20 876 € pour la sécurisation du bourg.

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement réalisé par le Service Technique Départemental validé par la délibération du conseil municipal n°20240910_57 du 10 septembre 2024.

Après avoir délibéré et validé le devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 21 635 € HT pour la pose et le raccordement des feux tricolores, Madame le Maire présente les devis qui ont été réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du bourg pour toute la signalisation et le marquage au sol conformément au projet du Service Technique Départemental.

Madame le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise DESSERTINE basée à Nandax :

Désignation	Qté	U	PU HT	Montant HT
Fourniture et pose d'un panneaux A14 + panonceau " vitesse respecté feu vert "	2	U	290.00	580.00
Fourniture et pose de bordures i1 à coller pour îlot béton	12	ml	56.20	674.40
Remplissage béton de L'îlot "type i1 " (environ 0.80 m3)	1	U	380.00	380.00
Fourniture et pose de bordures i2 à coller pour îlot béton	12	ml	56.40	676.80
Remplissage béton de L'îlot "type i2 " (environ 1.10 m3)	1	U	450.00	450.00
Sur îlot fourniture et pose d'un panneaux B21a2	2	U	225.00	450.00
Carottage + pose œil de chat sur bordure (plot de bordure en verre)	4	U	19.00	76.00
Fourniture et pose d'une balise J11 sur chaque îlots béton	2	U	74.00	148.00
Bande 0.10 discontinue	272	ml	1.50	408.00

Marquage au sol d'une ellipse 30 km/h	2	U	75.00	150.00
Passage piéton en peinture	3	U	115.00	345.00
Marquage au sol d'une "goutte d'eau" en peinture routière	1	U	75.00	75.00
Marquage d'un T pour stationnement en épi	9	U	8.50	76.50
Marquage au sol "arrêt minutes"	1	U	55.00	55.00
BASE TOTAL HT				4 544.70

Adoptée à l'unanimité.

Impression bulletin municipal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commission bulletin communal travaille à la rédaction du bulletin communal 2025.

Comme les années précédentes, des devis ont été demandés pour l'impression et la livraison de 300 exemplaires, livret agrafé, impression recto-verso couleur, 28 pages intérieures sur papier demi-mat 115 gr + 4 pages de couverture 250gr :

- SEDI équipement : 597 € HT soit 1,99 € HT le bulletin
- IDEO imprimerie : 580 € HT soit 1,93 € HT le bulletin
- Imprimerie Guigon : 1290 € HT soit 4,30 € HT le bulletin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'imprimerie IDEO.

Achat de matériel de voirie

Madame le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'acheter du matériel de bricolage pour l'agent technique et présente le devis de GEDIMAT pour le matériel qui a été retenu par l'agent technique d'un montant de 1433,63 €HT pour l'achat d'un ensemble de machines 18V 4batteries 5ah + 1chargeur rapide, comprenant :

- perceuse visseuse à percussion DHP492
- meuleuse 125 DGA506
- scie circulaire 165 DHS680
- perfo burineur SDS plus 2J DHR243
- visseuse à choc 175nm DTD154

Ce matériel sera mutualisé avec Villers, l'achat sera réparti sur les deux communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société GEDIMAT.

Versement d'une subvention exceptionnelle à la société de chasse Saint-Hubert

Madame le Maire présente la liste des demandes de subvention reçues en mairie et rappelle qu'en début de mandat il a été décidé par le conseil municipal de subventionner uniquement les associations du village.

La société de chasse Saint Hubert de la commune sollicite une subvention pour l'achat de matériel réglementaire de sécurité de voirie.

Adoptée par 12 voix pour et 2 abstentions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Versement d'une subvention à l'APPEL de l'école Sainte-Alexandrine : Madame le Maire présente la demande du président de l'APPEL de l'école Sainte-Alexandrine concernant les sorties piscines prévues cette année. Ces séances de natation, organisées dans le cadre du programme éducatif, représentent un coût de 21€/enfant et concernent 29 enfants de l'école, dans le détail 60€/séances, 10 séances sur l'année, soit un total de 600€.

Le coût du transport est entièrement pris en charge par la communauté de communes pour toutes les écoles du territoire.

Lors de la dernière réunion de l'APEL du 09/10/2025, la question d'une prise en charge de tout ou partie du financement a été soulevée ; le président de l'APEL sollicite ainsi la mairie afin de connaître notre position et savoir si la mairie pourrait envisager une prise en charge totale ou partielle de ces dépenses, afin d'alléger la participation demandée aux parents.

Considérant que les cours de natation sont au programme pédagogique, que le coût annuel par enfant est très faible 2€10 par cours en comparaisons du prix d'une heure de cours de natation ;

Considérant le montant des aides financières déjà apportées au fonctionnement de l'école et du périscolaire ;

La mairie n'apportera pas d'aide financière.

Commission de travail gîte communal : Madame le Maire indique que le gîte subit des désordres à cause de l'humidité toujours très présente dans la chambre et demande qu'un groupe de travail étudie les problèmes et les solutions à apporter. **Se portent volontaires :** Christophe COLLET, Didier LACHIZE, Lucie LEHNERT, Gilles DANIÈRE, David SANGLAR, Kévin BRISEBRAS.

Déclassement voirie communale : Proposition de déclassement de la partie haute du chemin du Bornat 855 ml pour le classer en chemin rural

Reste en voirie communale le bas du chemin du Bornat 225 ml

A soumettre à délibération au prochain conseil municipal

Agenda : Conseil commun avec la commune de Villers dans le cadre de la mutualisation lundi 17 novembre 20h00 à la salle des fêtes de Saint Hilaire

La séance est levée à 22h00

Prochaine réunion du conseil municipal : 9 décembre 2025

Le secrétaire de la séance
Christophe COLLET

Le Maire
Florence LEBLANC